

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi portant modification ou abrogation de certaines dispositions du Code civil relatives à la nationalité : paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 8; articles 9, 10, 12, 17, 18, 19, 20 et 21. (N° 404, année 1913.)

(Nommée le 28 novembre 1913.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : SARRIEN. *Président*  
2<sup>o</sup> — LEMARIÉ.  
3<sup>o</sup> — LARÈRE.  
4<sup>o</sup> — PAUL LE ROUX.  
5<sup>o</sup> — GOY. *Vice-président*  
6<sup>o</sup> — GUILLIER.  
7<sup>o</sup> — Comte d'ALSACE.  
8<sup>o</sup> — JEANNENEY. *Secrétaire*  
9<sup>o</sup> — MAURICE COLIN.



Séance du 2<sup>6</sup> x 1913.

Bureau d'âge: Président. M<sup>s</sup> Sarrasin Secrétaire M<sup>s</sup> Jeuneveux.

Le Bureau d'âge est maintenant à titre définitif.

Le Roy reçoit la Commun. de ce projet le projet par quelque  
dépense car qu'il est plus.

La Commission fera sa prochaine séance à Samedi 3 heures

Le Président

Sarrasin

Séance du 6 décembre 1913

Président. - M<sup>s</sup> Sarrasin. Secrétaire M<sup>s</sup> Jeuneveux

La Commission examine en détail le projet de loi dont le sens général  
est accepté. - Après une discussion de chacun des articles, la Commission  
accepte sans réserve de quelques uns, sur lesquels il est décidé à l'avenir par  
l'auditeur du Gouvernement. - et de plusieurs autres qui sont réservés à  
l'avenir. - L'indication des articles ainsi acceptés, réservés ou rejetés, est  
portée à leur emplacement au main de la Roy, que la Commission des  
Communes rapporte.

Le Président est chargé de demander aux membres du Tribunal  
de se faire entendre de venir devant la Commission

Le Président

Sarrasin

Le Secrétaire

Jeuneveux

Lisieux le 3 Avril 1918,

Président  
de Senon,

Secrétaire  
de Goy

La Commission d'ordre de jour au Sénat a voté le projet  
de loi concernant les retraites de nationalisation tel que l'a  
voté le 2 Avril 1918 la chambre des députés

J. J. Goy

J. J. Goy

Lisieux le 30 octobre 1916

Président - M. Goy.

Secrétaire - M. Goy.

La commission est met par M. Goy au courant de la situation en ce qui  
concerne la proposition de loi gaspans votée par la Chambre le 28 décembre 1917  
La garde des Sceaux, en présence de certains députés, particulièrement d'ordre byls  
malyen (exposés dans une note de la Chancellerie, dont il est dorénavant  
a demandé au Président de la Com<sup>m</sup> de Senonier au en vote sur cette question

Après, des réclamations se sont élevées à la Chambre

Après échange d'observation entre M<sup>r</sup> Goy, Leroux et Jaumery, il est  
reconnu que l'examen de la question doit être repris, et que une solution doit être  
cherchée qui échappant aux objections faites dans la note de la Chancellerie  
tendra compte de l'avis du 5 avril 1909. Elle paraît possible. M. Goy est prêt  
de rechercher cette dernière rédaction nouvelle satisfaisante...

La commission a donc ensuite l'examen du projet de loi tendant à  
modifier la loi de 7 avril 1917 sur la dénaturation des alcools. La Commission, à l'avis  
au premier ordre par le projet de transport aux tribunaux ~~judic~~ civils la  
commission de déchéance a prononcé. Le 21 avril. L'examen des dispositions  
fisciales, et chez M. Colin de l'impression de conclusions à une très prochaine  
séance

Le Secrétaire  
J. J. Goy

Le Secrétaire  
J. J. Goy

Séance du 18 9<sup>e</sup> 1916

Président = M<sup>r</sup> Goy. Secrétaire M. Guiller

M<sup>r</sup> Colin fait un rapport verbal et conduit à l'approbation du projet voté par la chambre = il fait d. remarque sur ce qui touche l'art. 1<sup>er</sup> qui ne paraît pas devoir être maintenu. Il estime qu'il convient d'abroger purement et simplement la loi de 1915.

Le rapporteur critique l'article 1<sup>er</sup> et il propose de modifier le texte voté et d'ajouter que dans tous les cas, il sera tenu compte de ce que l'intéressé a un père dans l'armée Française - la loi sera qu'une proposition déposée à l'appui de la tribune.

Dans ces conditions la commission autorise M<sup>r</sup> Colin à déposer un rapport conforme à sa conclusion.

Le P<sup>r</sup>  
[Signature]

Le Secrétaire  
[Signature]

Séance du 1 mars 1917

Président M<sup>r</sup> Goy. Secrétaire M. Guiller

La garde des sceaux est entendue. Il propose à la commission de modifier et compléter la proposition votée par la chambre (Gaspard Dalbret) - La commission charge M<sup>r</sup> Goy du rapport sur ce ser.

Elle adopte le rapport de M<sup>r</sup> Guiller touchant la nationalité de la femme appartenant à un pays en hostilité avec la France qui épouse un Français

Le Président  
[Signature]

Le Secrétaire  
[Signature]

Leann du 13 Janvier 1916

President. a Leroux.

Secrétaire M. Jeanneney

La commission a été réunie d'office pour procéder au remplacement de feu M. Sarran, regretté président. - Plusieurs membres ont estimé qu'il paraît préférable que la commission fut complétée avant qu'il soit procédé à cette élection. Il en sera donné avis à la Présidence.

Une Commission du juge de paix n° 485 conservant la faculté d'opter des fils d'étrangers nés en France, la commission désigne M. Goy comme rapporteur, et le prie de lui présenter son rapport dans un bref délai.

Le Président

*Paul Le...*

Le Secrétaire

*J. Jeanneney*

Leann du 3 février 1916

President M.

Secrétaire M. Jeanneney.

La commission a été réunie et l'effet d'élection est prononcé en remplacement de M. Sarran, à l'issue d'un débat à cet égard. Le bureau commun nouveau communiqué.

La commission a désigné M. Goy comme président.

Le Président

*Paul Le...*

Le Secrétaire

*J. Jeanneney*

Séance du 23 fév. 1907

Président - M. Goy

Secrétaire M. Fournier Guillet

La commission a examiné le projet de loi n° 483 de 1907 concernant la faculté d'apais, de fil, d'abouges, etc. en France - Elle a aussi examiné le projet de loi sur le recrutement de l'armée à l'égard de fil de sujets ou anciens sujets d'Etats alliés -

Ce dernier projet modifiant le titre de la proposition voté par la chambre des Représentés, et avant d'en venir à l'ordre du jour de la chambre, la commission a estimé qu'il convenait de rapporter en même temps la première proposition et le projet de loi, et en conséquence elle a décidé de réunir jura à la séance de la chambre sur le projet gouvernemental qui a été adopté par la chambre -

Elle a adopté ensuite le projet de loi n° 1602 relatif au mariage des femmes étrangères avec des Français et chargé M. Guillet de lui soumettre un rapport sur la justice

Le Président

Le Secrétaire

M. Goy

M. Fournier Guillet

Séance du 19 octobre

Président de M. Le Roux

La commission a examiné le projet de loi de M. Janvier; elle déclare l'approuver et charge M. Colin de rédiger un rapport favorable

Le Président

Le Secrétaire

M. Le Roux

Maurice Colin